

Voyage de noces

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **27 (1889)**

Heft 4

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-190866>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ÉTRANGER : un an . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR

2^{me} et 3^{me} séries.

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

Anciens usages.

A la suite de l'article que nous avons publié sur l'ancien usage vaudois de boire *au nom de mariage*, nous avons reçu une communication donnant de nouveaux détails à ce sujet et mentionnant une autre coutume, celle de « recevoir et de donner au nom de mariage, » qui s'est perpétuée dans le Pays-de-Vaud, malgré une loi prohibitive. Nous nous empressons donc de mettre sous les yeux de nos lecteurs ces extraits d'un riche portefeuille, que nous serions heureux de voir s'ouvrir quelquefois pour nous.

1708. — L'on a fait convenir, par devant le vénérable Consistoire de Savigny, Jaques-Louis D... et Judith M..., pour s'estre promis mariage l'un avec l'autre, ce qu'ils ont avoué et dit avoir heu quelques paroles ensemble de ce fait, mais ne se vouloir prendre en mariage présentement. Cependant la dite Judith, en après, a confessé avoir receu un écu blanc, en leur grange, *au nom de mariage*, mais il n'y avait aucun témoin ; et le dit D... s'est déclaré lui avoir donné deux écus blancs. Jaques-Louis D... demande pour se marier terme jusques après vendanges ; à ce défaut, il dit vouloir rompre les dites promesses. La vénérable Chambre ne croit pas pouvoir accorder ce terme et en réfère à M. le baillif.

1728. Septembre. — Jaqueline D..., interrogée au sujet des fréquentations qui existent entre elle et Jean-Marc D..., répond qu'il est vrai qu'ils ont des promesses ensemble, et quelle prétend épouser D..., avec lequel elle a *beu au nom de mariage*. Elle explique que l'an passé, au Chalet-à-Gobet, le dit Jean-Marc D... l'invita à boire avec lui *au nom de mariage* : ayant mêlé leur vin, ils beurent en présence de leurs parents. Jean-Marc D..., au contraire, nie de « l'avoir promise » et ajoute que « le temps passé n'est plus. »

1733. Juillet. — Honnête Marguerite D. C. s'oppose à la publication des annonces de mariage de Pierre M... avec une fille M..., en invoquant la foy des promesses de mariage qui lui ont été faites à elle-même. Pour procurer la vuidange du cas, le Consistoire de Savigny entend des témoins.

Jean-Pierre P... déclare, par son serment, qu'étant à la maison de ville de Cully avec sa femme, il vit que le sieur Pierre M... et la dite Marguerite D. C. *beurent au nom de mariage* après que le dit Pierre eut mêlé le vin dans deux verres.

Jean-Pierre O..., par son serment prêté, déclare qu'il est vrai que le dit M... et la dite D. C. beurent ensemble au nom de mariage, le jour de la foire de Cully. Il ajoute que Pierre M... ayant tiré son chapeau, mella le vin et qu'ils beurent dans deux verres. Pierre M... invita ensuite le témoin et son frère à se souvenir de ce qu'ils avaient vu. Elie O... déclare aussi que les dits Pierre M... et Marguerite D. C. beurent au nom de mariage. Pierre M..., après avoir mêlé le vin, pria l'assistance, chapeau tiré, de s'en souvenir.

Voyage de noces.

C'était en 1862. Un vol considérable de diamants venait d'avoir lieu chez un des grands joailliers de Paris. Aussitôt le télégraphe joua dans toutes les directions. La police des villes frontières avait été mise sur pied et les postes de douaniers chargés de l'inspection des bagages avaient été renforcés.

Un train express filait à toute vapeur vers Bruxelles. Dans un compartiment réservé des premières se trouvaient deux jeunes époux, Stephan et Marthe, qui avaient été unis le même jour, et qui s'étaient empressés de fuir les regards des curieux, en allant passer à l'étranger le premier mois de leur union.

Donc, après le diner officiel, auquel assistaient les grands parents et les

amis, et avant le bal qui se préparait dans tout son luxe, Stephan était parti, sans mot dire, avec sa femme.

Les familles des deux époux étaient très riches, et les cadeaux avaient abondé. La jeune femme n'ayant pas eu le temps d'admirer tous ses bijoux, grillait de les admirer tout à son aise pendant le voyage. Les premiers instants, en chemin de fer, se passèrent en petites caresses innocentes ; mais Marthe avait les yeux fixés sur un coffret d'ébène rehaussé d'argent et incrusté de nacre chatoyante... On ouvrit le coffret, et la jeune femme, avec une joie enfantine, se mit à étaler sur les coussins du wagon le plus en lumière, toute une série de bijoux. A travers le globe de cristal épais qui l'entourait, la lampe fixée au ciel du wagon ne tamisait qu'une lumière incertaine et vacillante ; mais bientôt le compartiment fut inondé de lueurs chatoyantes, d'étincelles multicolores, d'éclairs éblouissants.

A la vue de toutes ces richesses, la jeune femme battit des mains. Elle aurait bien désiré se parer de tous ses bijoux à la fois, mais ayant oublié d'emporter un miroir, qui lui permit de juger de l'effet, elle fut fort désappointée de ne point avoir sous la main cet indispensable objet de toilette. Son embarras ne fut cependant pas de longue durée ; la curiosité des femmes est ingénieuse. Elle fit asseoir son mari devant elle, et commença de le parer de tous ses coliers. Stephan se prêta à ses caprices, et pour lui épargner la fatigue de tendre les bras vers lui, il se mit à genoux, et elle continua de l'orner. Plusieurs broches furent fixées à sa cravate, à son gilet et dans les plis de sa chemise. Les petits peignes d'écaillé à la tête de saphir s'implantèrent dans sa chevelure. Beaucoup de bijoux furent condamnés à rester dans leurs écrins faute de place.

Tout à coup un employé cria : « Valenciennes ! » Au milieu de ces petites folies, le temps avait passé bien vite ; quelques minutes encore et l'on arrivait à la frontière. Il fallut s'empresser de remettre dans

leurs écrins respectifs tous ces riches bijoux. Et le coffre se refermait juste au moment où le convoi s'arrêtait.

Sept heures s'étaient envolées depuis le départ du train. Stephan conduisit sa femme au buffet de la station et se rendit ensuite seul à la douane.

— Fotre bâsse-bort? lui crie un gendarme dans un français germanisé.

— Depuis quand a-t-on besoin de passe-port pour venir en Belgique? répond Stephan, qui continuait d'avancer.

Le gendarme le suivit dans la salle des bagages.

En voyant là un renfort inusité de maréchaussée, Stephan supposa alors qu'on était sur la piste de quelque banqueroutier, assassin ou conspirateur.

Suspecté comme tout le monde, un douanier l'invita à passer dans la chambre de visite, où il fut fouillé et déshabillé, malgré ses protestations. Pendant ce temps, un brigadier de douane, accompagné d'une matrone, s'était approché de Marthe. « Madame voyage seule? » lui demanda-t-il. — Mon mari est à la visite des bagages, répond Marthe. — En attendant son retour, si madame veut bien suivre cette dame, reprit le brigadier en désignant la matrone, ce sera autant de temps de gagné. — Pourquoi faire? fit ingénument Marthe. — Pour passer à la visite.

Marthe, interdite, ne bougea pas. « Oh! madame n'a rien à craindre, je serai seule avec elle, reprit la matrone. » — Mais... je ne comprends pas, objecta la jeune femme, rouge de pudeur et d'indignation instinctives. — L'ordre est précis, madame, personne ne peut s'y soustraire. — J'attendrai alors que mon mari soit là.

La pauvre Marthe tremblait comme la feuille... Au moment où son mari parut, elle se leva précipitamment et courut à lui. Dans son empressement, elle renversa une chaise sur laquelle, en entrant, elle avait déposé son précieux coffret et son châle. Le coffret, mal fermé, s'ouvrit, et un déluge de petits écrins se répandit sur le carreau.

« Nous les tenons! » s'écria tout à coup le brigadier, en se précipitant sur les écrins. A ce cri d'alarme, toute une pléiade de gendarmes, d'employés, de douaniers avaient fait irruption dans la salle; et, avant que Stephan et Marthe eussent compris, avant qu'ils se fussent adressés un seul mot, ils étaient saisis et séparés par une douzaine de bras vigoureux.

— Monsieur, dit Stephan à l'officier de gendarmerie, vous commettez une grave erreur. La personne que vous

cherchez n'est sans doute pas le marquis de X, et le marquis de X, c'est moi.

— Avez-vous un passeport, des papiers qui puissent constater votre identité?...

— Non.

— Alors trouvez bon que nous nous assurions de votre personne. Un vol considérable de bijoux a été commis hier soir, à Paris, et... la personne avec qui vous voyagez portait un coffret rempli de bijoux.

— Ce sont des cadeaux de nocces; nous sommes mariés d'hier.

— C'est très ingénieux ce que vous me dites-là.

Pendant ce dialogue, le train emportait les autres voyageurs vers Bruxelles. Les bijoux furent mis sous scellés. Et Stephan suppliait qu'on permit à sa femme de rester auprès de lui; ce fut en vain; ils passèrent leur première nuit de nocces dans deux cellules séparées. On ne l'empêcha pas cependant d'expédier, dans la nuit, plusieurs télégrammes à Paris et à Bruxelles.

La pauvre Marthe pleurait comme une Madelaine; personne ne s'intéressait assez à elle pour la consoler; elle comptait les minutes, et les minutes lui paraissaient des heures, les heures des siècles.

— Le jour commençait à paraître lorsqu'arrivèrent successivement 20 dépêches signées des noms les plus marquants des cours de France et de Belgique. Aucun doute ne pouvait plus exister sur l'identité et l'honorabilité de M. le marquis Stephan de X. Du reste on avait appris que le véritable voleur était arrêté. On lui rendit donc sa femme et on remit à celle-ci le coffret compromettant. Leur chagrin fut vite passé, et ils furent les premiers à rire de leur mésaventure, tandis que les douaniers, agents de police et gendarmes se retiraient peinauds, après toutefois s'être confondus en excuses.

Le blé à épi carré.

La France, tributaire et victime de la concurrence étrangère pour le blé nécessaire à sa consommation, cherchait depuis longtemps à en augmenter la production. Pour atteindre ce but, on fumait, on fumait énergiquement le sol, on mettait l'engrais à force. Malheureusement, quand le blé a reçu une fumure trop abondante, il *verse* neuf fois sur dix, de sorte que le cultivateur en est pour ses frais.

Il s'agissait donc de trouver une variété de blé dont la paille fût assez résistante pour profiter des fortes fu-

mures sans craindre la verse. Aujourd'hui, un savant français, M. Déhérain, a trouvé cette variété dans une nouvelle espèce de blé, dite *blé à épi carré*. Les expériences faites par cet agronome en 1887 et 1888, ont donné un résultat vraiment merveilleux. Le rendement à l'hectare, pour ces deux années, a été, en effet, de 25 hectolitres pour la région méridionale, de 35 pour le centre de la France et de 48 pour les départements du Nord.

Or, l'on sait que le rendement moyen des 7 millions d'hectares consacrés en France à la culture du blé, ne dépasse guère 15 ou 16 hectolitres à l'hectare, et que chaque année ce pays doit demander à l'étranger une dizaine de millions d'hectolitres.

Le blé à épi carré se cultive, dit-on, depuis assez longtemps déjà en Danemark et en Allemagne, où il donne couramment un rendement de 40 à 50 hectolitres par hectare.

LA VACHE DE M. RENAUD.

II

Une fois pourtant les choses ne s'arrangèrent pas ainsi, et la paix, si chère à l'abbé Renaud, fut troublée pendant près d'un mois au presbytère de Trévern.

C'était au mois de décembre, vers 6 heures du matin. Il était nuit encore, mais la lune, que ne voilait aucun nuage, jouait sur les flots et argentait les rochers nus de la falaise. L'abbé Renaud, voulant ce jour-là aller à la pêche, avait dit sa messe dès cinq heures et demie. Il revenait donc de l'église et descendait le petit chemin rocailleux qui conduit au presbytère, quand tout à coup il s'entendit appeler:

— Monsieur le recteur! Monsieur le recteur!

Il se retourna et aperçut, grâce au clair de lune, un pêcheur qui venait du côté de la grève en courant, et qui, de loin, lui cria tout essoufflé:

— Monsieur le recteur! venez bien vite par ici!

L'abbé Renaud se dirigea vers la grève, et arriva près du pêcheur qu'il connaissait parfaitement:

— Que me veux-tu, Nogaret? demanda-t-il.

— Je vas vous expliquer, monsieur le recteur: tout à l'heure, en revenant de la Tourniole, où j'étais allé voir si j'avais des homards dans mes *casiers*, j'ai entendu des cris plaintifs qui partaient du pied de la falaise, sous le moulin de la butte.

— Mon pauvre Nogaret, fit l'abbé en souriant, tu as entendu les mouettes qui viennent barboter, à mer basse, dans les mares de la Tourniole.

— Je l'ai cru aussi, monsieur le recteur, je l'ai cru aussi; mais je me suis approché un peu et j'ai reconnu que je ne m'étais pas trompé. C'étaient bien des